

Appel à candidatures

Séminaire franco-allemand des jeunes chercheurs du CIERA
Moulin d'Andé (Normandie)
10-14 septembre 2013

« Faire société / Ligaturen des Sozialen »

Comment se fait-il qu'en règle générale – et de façon étonnante – la coexistence humaine fonctionne sans heurts, qu'elle ne tombe pas dans le chaos et l'anomie ? Une réponse simple vient à l'esprit : l'ordre social – autrement dit : la société – est rendu possible par des institutions qui enregistrent des systèmes de sens et de valeurs supra-individuels, fixent les attentes et les actions de tous les acteurs sociaux et constituent ainsi des normes de comportements. Sans institutions, point d'ordre social ni de durée historique. Toutefois, l'analyse scrupuleuse ne peut se contenter d'examiner les institutions en tant qu'organisations formelles monolithiques, mais doit poser la question de « l'institutionnalité », des mécanismes institutionnels qui produisent des normes sociales communément acceptées, et donc du sens et de la durée. Ces normes sociales se caractérisent par le fait qu'elles se présentent comme évidentes, durables (voire immuables) et incontestées. Le chercheur ne doit pas s'en tenir à cette apparence première, ces normes constituant en fait généralement des constructions culturelles précaires et controversées. En effet, les ordres institutionnels ne demeurent jamais longtemps incontestés ; ils nécessitent des processus constants de refondation sociale et de relégitimation.

Comment l'ordre social est-il donc possible, qu'est ce qui assure la cohésion d'une société ? Des générations de chercheurs en sciences sociales et culturelles ont tenté de répondre à cette question. Celle-ci se pose avec une acuité nouvelle quand les modèles sociaux entrent en crise, d'où son succès retentissant aujourd'hui. Si la thématique de la « complexité » inhérente à la modernité fait partie du répertoire classique des diagnostics du présent, la remise en cause de ce qui faisait figure de certitudes a atteint une intensité sans précédent au tournant du millénaire. La fin de la division de l'Europe a mis au jour l'émergence de la mondialisation ; l'ascension fulgurante des pays asiatiques dans le domaine économique-politique a ébranlé les configurations politiques traditionnelles occidentales ainsi que les grands discours qui leur étaient associés. Au vu du poids économique d'Etats autoritaires tels que la Chine, le progrès mondial de la démocratie et des droits de l'homme a perdu son caractère d'évidence ; les modèles de politique participative, notamment, semblent livrés à eux-mêmes face à l'hyperpuissance de marchés dont les dernières crises économiques ont démontré l'opacité. La promesse faite lors du « printemps arabe » de contribuer à l'établissement de principes démocratiques et constitutionnels en Orient s'est avérée une illusion. Les certitudes anciennes sont également mises à mal par des évolutions internes à la société, telles que l'indifférence politique et un développement démographique qui menace de conduire à l'érosion de l'Etat social. Ces deux phénomènes engendrent une hétérogénéité culturelle croissante, qui trouve son expression dans les migrations et la xénophobie.

Les débats que mènent les sciences sociales et culturelles sur la stabilité sociale révèlent qu'à la faveur de ce climat d'incertitude généralisée, des modèles interprétatifs et structurels anciens et connus suscitent aujourd'hui un regain d'intérêt. « Le retour du religieux » donne lieu par exemple à des discussions passionnées. S'agit-il d'une renaissance quasi inévitable, dans la mesure où les sociétés occidentales, privées d'un tel fondement, se verraient menacées de disparaître ? C'est du moins ce que suggèrent les théories classiques (de Carl Schmitt notamment : « Tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'Etat sont des concepts théologiques sécularisés ») ou le célèbre « paradoxe de Böckenförde » (« L'Etat libéral sécula-

risé vit de présupposés qu'il ne peut pas garantir »). Ces thèses renvoient cependant, par-delà la religion au sens strict, à l'ensemble des discours et des pratiques « insondables » pour les acteurs sociaux, des manifestations de la théologie politique, de la religion civile aux succédanés de religion tels que le sport. Une tout autre forme de réaction face aux bouleversements et aux ébranlements de la culture occidentale est à trouver dans les théories politiques et sociales qui culminent dans le concept de « société civile ». Elles convoquent des traditions et des programmes prônant l'autonomie, la capacité d'action et l'émancipation d'une « société de citoyens » active (R. Dahrendorf). Elles critiquent en outre la nature destructrice d'un individualisme atomisé et l'intrusion de l'économie capitaliste dans tous les milieux de vie, faisant ainsi naître l'espoir de donner davantage de sens et de cohésion à la société. Il va de soi qu'outre ces deux instances sociales régulatrices, d'autres puissances organisatrices, qui leur sont associées, font l'objet de débats, telles que le droit, institution contraignante censée domestiquer les conflits, ou encore la vision d'une société de simples citoyens interconnectés via internet.

De tels discours font preuve de positions ambiguës quant à l'ordre à fonder, dans la mesure où tous s'avèrent plus ou moins porteurs de désordre, d'anomie et de conflictualité. Cette contradiction entre lien social et destructivité sociale s'exprime de façon criante dans le domaine de la religion. La faculté de la religion à créer un sens s'oppose en effet à son potentiel destructeur, reposant sur sa prétention hégémonique à détenir l'unique interprétation valable de l'univers. Cas extrême, le fondamentalisme affirme que l'unité de l'ordre religieux et de l'ordre sociopolitique est indispensable. A l'inverse, la société civile se voit reprocher de ne répondre aux déficits fonctionnels et financiers de l'Etat dans les domaines de l'aide social, de la sécurité et de la culture que par des compensations rhétoriques et d'insuffisants palliatifs.

C'est ici que s'amorce la réflexion de l'université d'été. Comment analyser l'émergence des sociétés ? Quels liens sociaux suscitent un intérêt particulier de la part de la recherche et de l'opinion publique ? Les concepts et théories évoqués sont-ils nouveaux, sur quelles traditions se fondent-ils ? Est-il pertinent de faire appel à certains faits historiques dans une perspective comparative ou l'époque actuelle se distingue-t-elle véritablement par son incomparable « complexité » ? Quelles possibilités d'action offrent les représentations étudiées aux individus et aux groupes ? Peuvent-ils exercer une action directe sur l'ordre social et « faire société » ou sont-ils pris dans les rouages des grandes structures et des processus imposés par les liens sociaux ? Et enfin, quels effets produisent ces forces, qui bien que garantes de cohésion, déstabilisent la permanence sociale incarnée par les institutions ?

Ces questions abstraites et complexes seront appliquées à divers champs thématiques et conceptuels et examinées à la lumière de différents exemples.

1) Religion, religion civile, religion de substitution – sécularisation, fondamentalisme

Le débat qui entoure le caractère « insondable » des racines du fait social remonte au moins à J. J. Rousseau, qui dans son Contrat social définissait la « religion civile » comme le fondement religieux minimal de la société moderne. Deux formes possibles de légitimation des ordres sociaux et politiques sont ici à distinguer : leur « sacralisation » par des « religions politiques » d'une part ; leur rattachement à des légendes originelles et génétiques (mythes de fondation, généalogies) dans le cadre d'une « théologie politique » d'autre part. Mais le champ sémantique du religieux s'étend bien au-delà, à l'instar du concept de « *Kunstreligion* », sublimation de l'art opérée par la médiation de l'esthétique. L'emploi actuel d'expressions telles que le « culte du corps » employées par les centres de remise en forme, ou les « religions de substitution », comme le football qui dispose de ses propres temples (les stades), de rituels, de chants et de « dieux », illustre bien jusqu'où peuvent aller les analogies fonctionnelles et symboliques. Est-il légitime de parler de « religions de substitution » ? Quels phénomènes cette dénomination recouvre-t-elle ? Et dans quelle mesure contribuent-ils à unir la société – à moins qu'ils ne soient plutôt des diviseurs, facteurs d'individualisme et de violence ?

Le « grand récit » de la sécularisation à l'ère de la modernité fait l'objet d'une remise en question croissante. Etant donnée la forte expansion des différentes églises chrétiennes sur les autres continents, la dé-

christianisation européenne fait plutôt figure d'exception mondiale, bien que les formes plus libres de religiosité et de spiritualité en dehors des églises établies en Europe suscitent également des interrogations. Dans le même temps, l'influence du fondamentalisme religieux gagne du terrain dans plusieurs régions du monde. Le point de vue occidental voit dans l'islam la principale source du fondamentalisme religieux et défend sa propre identité majoritairement laïque. La controverse autour des caricatures de Mahomet éclaire de façon emblématique l'entremêlement de la religion, du droit et de l'identité culturelle. Doit-on donner raison à l'opposition simple et répandue, selon laquelle seul un « islam éclairé », variante formée sur le modèle occidental, promet de mettre un terme à cette confrontation ? Ou est-ce que le regard que portent l'histoire et les sciences culturelles sur une culture étrangère et/ou sur sa propre culture ouvre des perspectives nouvelles, à la manière des thèses de T. Bauer sur la « tolérance de l'ambiguïté » de l'islam classique ?

2) Grands récits laïcs du lien social

Hors du domaine religieux aussi, nombre de grands récits entendent saisir le cœur des mécanismes de l'harmonie sociale ou les moyens de les améliorer. Il est fréquent qu'ils révèlent clairement la tension entre lien social et anomie sociale. Depuis A. Smith, la théorie de la main invisible du marché (et donc celle de l'Etat dans un rôle de veilleur de nuit) représente un fondement incontournable de la pensée traditionnelle européenne ; jusqu'à nos jours, la croyance dans les « pouvoirs thaumaturges » du marché libre demeure omniprésente. Dans la période actuelle, marquée par la spéculation monétaire et les marchés à terme, y compris en ce qui concerne l'alimentation, qui accentuent probablement la faim dans le monde, de nombreuses voix s'élèvent pour condamner cette foi dans le marché. Que la catégorie économique centrale de la « confiance » joue actuellement un grand rôle dans le débat public ne relève pas non plus du hasard.

Si le marxisme, dont les traits quasi religieux ont été identifiés assez tôt, a longtemps agi en « contre-récit » puissant, il a connu une perte de légitimité sans précédent - aujourd'hui se pose toutefois la question d'une éventuelle inversion de cette tendance. Le grand récit du progrès semble quant à lui s'être mieux maintenu, sa souplesse lui permettant de s'adapter aux changements historiques. L'hypothèse d'un progrès scientifique et technique est la seule à avoir été affectée par Tchernobyl et Fukushima, du moins dans les sociétés occidentales. Dans ce contexte, le progrès « écologique » peut être amené à monter en puissance, même si les effets indésirables des technologies environnementales (hausse d'impôts, monocultures agricoles, etc.) jettent une ombre au tableau. Certains détracteurs voient en outre dans les bénédictions de la conscience écologique moderne la possible émergence d'une dictature écologiste, dans laquelle les gardiens d'immeubles surveilleraient l'exécution du tri sélectif. Enfin, le récit de l'universalisme et du progrès des droits de l'homme n'a rien perdu de sa force à l'échelle internationale. A quel point ces grands récits et d'autres récits similaires sont-ils pertinents dans les sociétés présentes et passées ? Dans quelle mesure sont-ils à même de fournir des points de repères communs aux sociétés ?

3) Récits génétiques entre inclusion et exclusion

Les récits génétiques tels que les mythes de l'origine ou les récits de fondation ont toujours représenté un liant social puissant. Ils fondent l'identité commune de familles et de petits groupes, allant jusqu'aux villes, régions et Etats. Loin d'être obsolète aujourd'hui, la « nation » a longtemps constitué la principale référence commune. Il a semblé ensuite que la « maison commune européenne » pourrait prendre le pas sur les nations et même un jour les remplacer. Le débat sur l'adhésion de la Turquie et le refoulement des réfugiés du Tiers-Monde aux frontières de l'Union Européenne ont néanmoins montré que l'unification européenne ne procède pas uniquement d'une dynamique d'inclusion, à l'instar des réussites étonnantes de l'amitié franco-allemande, mais repose aussi sur des mouvements d'exclusion.

Il est aujourd'hui légitime de se demander si on n'assiste pas, dans le contexte de la crise de l'euro, à une renaissance des nations. Les tendances séparatistes en Ecosse, en Catalogne ou en Italie du Nord révèlent cependant qu'en-deçà de l'échelle nationale, les communautés régionales revendiquent la gestion autonome de leur destin politique. Ces communautés aussi se fondent sur des récits génétiques communs, des-

sinant une frontière stricte entre elles et les autres par la stigmatisation des « parasites » et autres « exploités ». Ces mouvements de séparation font-ils partie intégrante du lien social, qui repose sur une origine commune ? Quel rôle revient du reste à l'histoire et à son interprétation controversée dans la création de mythes des origines ?

4) Les promesses de la société civile – du village global au réseau mondial

Ce raisonnement veut que lorsque la société se retrouve privée des fondements qui la soutiennent et l'orientent, la « société de citoyens » prenne son destin en main. Les citoyens doivent dépasser leurs intérêts particuliers par l'engagement bénévole, les fondations et la participation politique, mobilisant ainsi un sens commun. Ces promesses ont connu un grand retentissement au lendemain de l'effondrement du bloc de l'Est: les protestations massives à l'Est de l'Europe semblaient annonciatrices d'une émancipation et d'une volonté d'action de la société civile. Récemment, le printemps arabe a une fois de plus ravivé les espoirs suscités par l'attractivité du modèle de la société civile. Après une brève phase de protestations massives, sont apparus des valeurs et des intérêts très divergents, souvent sans rapport avec le bien commun ou l'idéal de la société civile, provoquant une désillusion de plus. Quelles perspectives s'offrent aujourd'hui aux représentations de la société civile ? Relève-t-elle uniquement de slogans idéalistes dénués de réalité sociale ou s'inscrit-elle dans l'histoire et les structures sociales profondes ?

Le diagnostic de la crise propre à la modernité comporte l'observation d'une forte individuation de l'homme contemporain, de l'érosion des liens sociaux que figurent la famille et de petites entités (« *bowling alone* »). L'internaute assis seul devant son ordinateur livre l'incarnation la plus parfaite de cette tendance. Cette image éveille en outre des associations antagonistes, telles la mise en réseau mondiale, une communication reposant sur une condensation inédite de l'espace-temps, la multiplication de relations sociales sur internet (« amitiés » Facebook), qui transforme le monde en village global. La société civile trouve-t-elle bel et bien en internet son appui le plus solide, comme le suggèrent l'importance du web pour les protestations arabes ou les aspirations du Parti Pirate à la transparence et à la participation ?

5) Nouvelles formes sociales

L'ordre genré bipolaire et la famille – qualifiée de « cellule de base » de l'Etat, de la société ou de la vie selon l'orientation politico-idéologique – ont aussi longtemps fait figure des fondements insondables du fait social. Ces liens sociaux apparemment évidents aussi font actuellement l'objet d'une remise en cause, dont le potentiel d'émancipation initial débouche désormais souvent sur de purs discours de légitimation. L'objectif poursuivi n'est plus la critique de la société, mais la parité sanctionnée juridiquement dans le domaine fiscal ou professionnel. Il en résulte des appréciations ambivalentes : si pour certains le mariage homosexuel personnifie une société devenue étrangère à ces valeurs originelles (en d'autres termes: à ses garanties durables de cohésion), d'autres y voient l'imitation naïve de traditions conservatrices ; les femmes qui aspirent à occuper des postes de direction se voient à la fois reprocher de faire passer leur carrière avant leur famille et de perpétuer, par leur ascension dans la hiérarchie, des structures de domination prédéterminées par les hommes.

Ces jugements font oublier que des thèmes tels que la parité hommes-femmes en entreprises, le salaire parental, l'égalité d'accès des couples de même sexe au mariage et à l'adoption dissimulent des transformations profondes des modes de vie : foyers monoparentaux, mères et pères célibataires, familles recomposées ou enfants confiés à plusieurs parents « sociaux » témoignent de nouvelles formes de vie dans l'entourage familial. Les réseaux de soins informels (créés pendant l'épidémie de VIH, ils trouvent aujourd'hui des prolongements, dans les colocations du troisième âge par exemple), les grandes communautés de vie internationales (comme les cités écologiques ou le « *cohousing* ») ou les systèmes d'échange ou monnaies communautaires (« *Tauschringe* » ou « SEL ») livrent autant d'exemples de nouvelles formes de vie collective unies par des convictions communes (écologie, création d'un ordre économique juste), s'inspirant de modèles historiques (communauté monacale, kibboutz). Reste à savoir toutefois si cette pluralisation rapide et cette dissolution des normes réglant les modes de vie – ressenties par certains comme

des facteurs de risque d'atomisation de la société – peuvent s'accorder avec la nécessité de donner des fondements rassembleurs à l'ordre social, à même d'inclure et d'intégrer ceux qui – pour des raisons culturelles, religieuses ou autres – optent pour des modes de vie traditionnels.

6) Le processus de civilisation et la violence mondiale

La sécurité physique et sociale est un des prérequis de l'ordre social ; de même que la promesse d'une sécurité croissante dans tous les domaines est l'un des grands récits sociaux de la modernité. Il n'empêche que la thèse d'un pouvoir progressivement civilisé paraît bâtie sur des fondations mouvantes. De nombreux historiens continuent de soutenir qu'un recul de la violence s'est opéré jusqu'à nos jours, renvoyant à un prétendu processus de civilisation (N. Elias). Pourtant, ni la faculté de l'Etat à conserver le monopole de la violence – et à l'exercer efficacement – ni la thèse d'un processus de civilisation ne vont de soi aujourd'hui. Le « retour de la barbarie » observé pendant la guerre de Yougoslavie, les mutations du crime organisé ou la perpétration d'attentats terroristes (11 septembre 2001, Madrid, Londres) sont autant de motifs de doute. Les mégapoles du XXIème siècle abritent des foyers de violence, et les récentes éruptions de violence dans les banlieues de métropoles européennes comme Paris et Londres ont mis en évidence les lignes de fractures sociales qui les traversent.

En d'autres points du globe, l'omniprésence médiatique de la violence conforte un sentiment d' « insécurité », qui peut être dissocié de la violence vécue. A l'inverse, le renforcement des politiques sécuritaires soulève inlassablement la question de la menace des droits civiques et des libertés.

Déroulement et candidature

Au total, 24 jeunes chercheurs (douze auteurs et douze commentateurs) seront retenus et répartis en binômes. Chaque auteur(e) soumettra par écrit un papier qui sera présenté et commenté dans une communication orale par un(e) commentateur/-trice. Les binômes (auteur/ commentateur) seront formés préalablement par le jury de sélection. Chaque session thématique sera ouverte par la communication d'un chercheur confirmé.

L'accent sera mis sur le travail en équipes interdisciplinaires. Les thématiques proposées doivent permettre de représenter un spectre de disciplines le plus large possible. Les auteurs en particulier, mais aussi les commentateurs, sont priés de tenir compte du caractère interdisciplinaire du séminaire lors de la préparation de leur texte.

Une demi-journée sera consacrée à des séances de travail en petits groupes permettant d'approfondir des questions qui auront émergé lors des discussions et seront restées en suspens lors des sessions thématiques.

Les auteurs :

Les candidat(e)s « auteurs » sont, dans un premier temps, invité(e)s à présenter, à partir de leurs travaux personnels, un projet de texte (3000 signes espaces compris) abordant l'une des thématiques des six sessions. Ce projet de communication doit être envoyé par la poste avant le 17 février 2013 accompagné d'un CV académique et un bref résumé des travaux de recherche (3000 signes espaces compris).

Les auteurs sélectionnés par le comité scientifique devront ensuite transmettre, avant le 20 mai 2013, une communication (40 000 signes espaces compris) qui sera mise en ligne sur l'espace collaboratif du CIERA et accessible à tous les participants du séminaire.

N.B. : Lors du séminaire, les communications des auteurs ne seront pas présentées par eux-mêmes, mais analysées et discutées par des commentateurs !

Les commentateurs :

Les candidate(e)s « commentateurs » peuvent se présenter en envoyant seulement un curriculum vitae académique et un résumé de leur projet de recherche (3000 signes espaces compris) avant le 17 février 2013.

Les commentateurs sont chargés de présenter et discuter les textes de certains de leurs collègues. Les textes à commenter leur seront transmis au début du mois de juin 2013. Le commentaire durera 15 minutes et sera suivi de 30 minutes de discussion. Il ne s'agit pas de faire un résumé du texte, mais d'en extraire des interrogations permettant d'approfondir par le dialogue avec l'ensemble du groupe les thèses proposées.

Afin de croiser au mieux les approches scientifiques et de garantir ainsi le caractère interdisciplinaire du séminaire, les commentateurs seront invités à commenter un texte qui ne s'inscrit pas nécessairement dans leur discipline.

Date du séminaire : Du mardi 10 au samedi 14 septembre 2013 après-midi

Public : 24 jeunes chercheurs et chercheuses principalement doctorant(e)s ou post-doctorant(e)s (et éventuellement masterant(e)s), travaillant ou non dans une logique comparatiste, traitant ou non d'un terrain français ou allemand. Les langues de travail seront le français et l'allemand. Chacun s'exprimera dans sa langue de prédilection, mais devra être en mesure de bien comprendre l'autre langue.

Lieu : Le Moulin d'Andé, Normandie (gare la plus proche : Val-de-Reuil)

Candidature : Les candidatures s'effectuent en 2 étapes :

1) Effectuer la demande en ligne en remplissant les 2 formulaires ci-dessous :

1. [Enregistrement de la demande et renseignements personnels](#)

http://www.ciera.fr/repertoire/web/gestion.php/demande?motif=inscription_ciera

2. [Renseignements sur votre projet pour le séminaire](#)

<http://www.ciera.fr/limesurvey/index.php?sid=82857&newtest=Y&lang=fr>

2) Envoi du dossier de candidature comprenant un curriculum vitae, une présentation des travaux de recherche et - pour les auteurs uniquement - un projet de texte. Ce dossier ne doit être ni relié, ni agrafé et adressé par la poste à *Michael Werner (à l'attention de Virginie Ransinan)*.

Date limite d'envoi des dossiers : 17 février 2013

Frais : 50 € (frais d'inscription et participation aux repas) à régler au mois de juin 2013. Les frais de voyage (train 2^e classe ou avion billet tarif réduit) et de séjour sont pris en charge selon les modalités du règlement financier du CIERA.

Contact et informations:

Virginie Ransinan

CIERA

Maison de la recherche

28 rue serpente

F-75006 Paris

Email : ransinan@ciera.fr

Tél. : 01 53 10 57 37

Avec le soutien de :



Universit
franco-allemande
Deutsch-Franzsische
Hochschule

